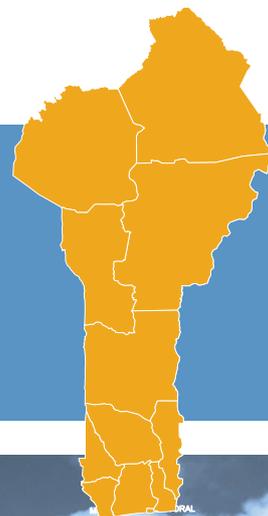




FINANCE INCLUSIVE ET INNOVANTE (FIINOV)

BEN/005



SECTEUR | Finance inclusive et innovante

DURÉE | Janvier 2024 - Février 2027 (37 mois)

POPULATIONS CIBLES

Populations vulnérables, acteurs des chaînes de valeur agricoles, populations en zone rurale, femmes, jeunes

POLITIQUES SECTORIELLES ET STRATÉGIES DE RÉFÉRENCE

Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF), 2023-2027, Politique nationale de microfinance

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance

BUDGET | 10 MEUR



Le gouvernement béninois considère l'inclusion financière comme un levier important du développement du pays, à l'image de la Stratégie nationale de l'inclusion financière (SNIF) adoptée en mars 2023 (2023-2027). Il s'agit, à l'horizon 2026, d'étendre à 85 % la proportion de la population adulte ayant accès et utilisant effectivement des produits et services financiers abordables et adaptés dans un environnement sécurisé.

De façon globale, l'inclusion financière au Bénin a connu une amélioration en termes d'accès et d'utilisation des services financiers. Cependant, des défis majeurs freinent encore son développement :

- faible qualité des services financiers offerts par les institutions de microfinance : taux d'intérêt élevés, délais de traitement longs, exigences strictes liées aux garanties à fournir, risques de surendettement entraînant une faible satisfaction des clients de ces institutions de microfinance ;
- faible pénétration des services financiers numériques (cadre réglementaire peu incitatif, faible niveau d'alphabétisation numérique) ;
- faible inclusion des femmes, des jeunes et des populations agricoles généralement marginalisés par le système financier formel.

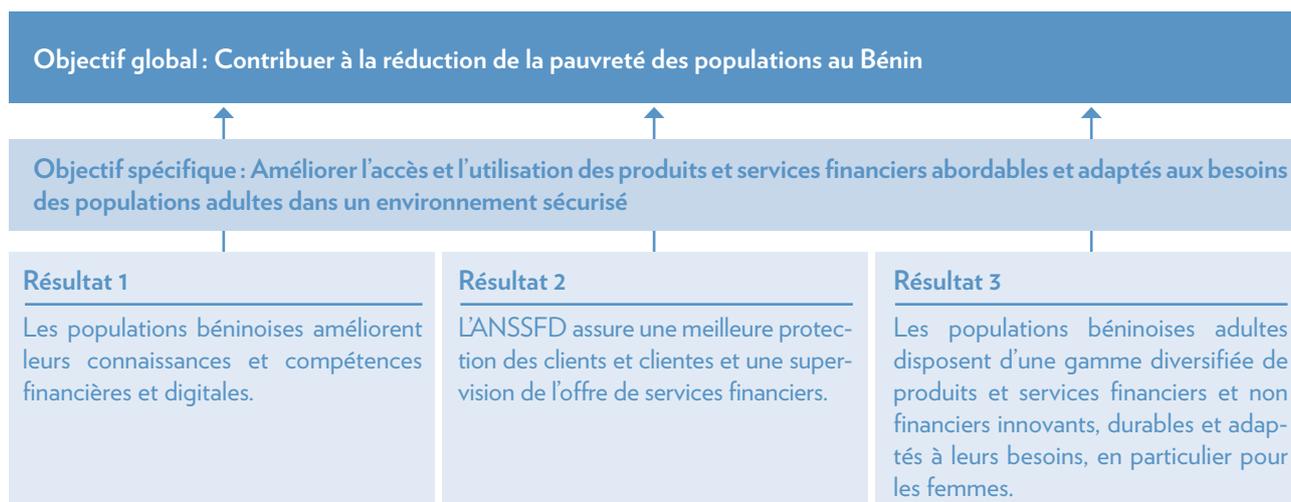
Le programme de finance inclusive et innovante s'inscrit pleinement dans ce contexte et vise à améliorer l'accès et l'utilisation des produits financiers et non financiers pour les populations des 12 départements du Bénin. Signé en janvier 2024, il s'adresse prioritairement aux populations vulnérables, aux acteurs des chaînes de valeurs agricoles, aux populations rurales, aux femmes et aux jeunes.

Le programme regroupe un nombre important de structures :

- le ministère des Affaires sociales et de la microfinance et sa Direction générale de la Microfinance dont le mandat est d'assurer la coordination des actions de promotion de la microfinance, en particulier de l'éducation financière ;
- le Secrétariat permanent (SP) de la SNIF dans son rôle de coordination des actions de finance inclusive au Bénin ;
- le fonds national de la microfinance (FNM) ;
- le fonds national de développement agricole (FNDA) ;
- l'Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés (ANSSFD).

Les parties qui porteront le rôle de mise en œuvre des activités du programme aux côtés des partenaires susmentionnés sont ADA Luxembourg, la GIZ et LuxDev.

LOGIQUE DE L'INTERVENTION ET CHAÎNE DE RÉSULTATS



Pour rappel, les résultats du programme sont alignés avec la stratégie nationale d'inclusion financière.

Un premier axe d'intervention portera sur l'éducation financière, avec les éléments suivants concourant tous au développement de l'éducation financière au Bénin :

- la mise en place d'un programme national d'éducation financière piloté par le SP-SNIF ;
- l'Opérationnalisation de l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) dans son rôle d'information et de médiation financière ;
- l'appui au ministère des Affaires sociales et de la Microfinance dans le cadre de la vulgarisation de l'éducation financière à travers les Guichets uniques de protection sociale (GUPS) : il s'agira ici de toucher 53 GUPS (sur les 91 que compte le Bénin aujourd'hui), de former les populations bénéficiaires, les agents de ces centres à l'éducation financière et la protection des clients ; À terme, ce sont 450 000 clients et potentiels clients des institutions financières qui seront formés à l'éducation financière ;
- l'extension du programme d'éducation financière en direction des populations agricoles à travers les organisations professionnelles agricoles. À terme, ce sont 81 000 personnes actives dans le secteur agricole qui seront formées à l'éducation financière.

Un second volet d'intervention concerne la supervision des systèmes financiers décentralisés à travers l'ANSSFD. Dans une optique d'assainissement et de transparence du secteur, une nouvelle loi de réglementation de la microfinance dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine a été promulguée et oblige les systèmes financiers décentralisés à se conformer à de nouvelles règles. Le programme appuiera l'agence de supervision à développer des outils et méthodes pour encadrer ce changement réglementaire ainsi que dans sa surveillance du secteur.

Le dernier axe concerne le développement de produits et services financiers et non financiers adaptés aux besoins de la population. Pour pallier le manque de produits adaptés aux femmes, aux producteurs, aux PME agricoles et au changement climatique, le programme interviendra sur ces aspects auprès des deux fonds nationaux (FNM et FNDA) à travers : l'analyse du profil risque des institutions de microfinance en amont des crédits sollicités, l'incitation à financer des projets verts (en lien avec le projet de formation et d'insertion professionnelle agricole et rurale du Borgou sud, de la Donga, du Zou et des Collines) et le développement de nouveaux produits financiers selon les besoins des institutions de microfinance et des clients, l'accompagnement à la mise en œuvre du projet d'assurance agricole du FNDA.

Par ailleurs, les structures appuyées verront leurs activités digitales prioritaires prises en charge dans le cadre du projet de développement digital (e-contrôle, digitalisation des processus de financement, transformation numérique des structures).

LUXDEV

Bureau Bénin | Zongo Ehuzu | Rue 5090 villa N°160 | Cotonou - BÉNIN
Email : office.benin@luxdev.lu



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT

